



« On nous faisait tirer. Je n'avais pas le choix. J'ai vu des gens mourir et ça m'a marqué (...) »

Le droit pour un enfant de ne pas participer à un conflit armé est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Dans son article 38, la CIDE interdit le recrutement d'enfants de moins de 15 ans dans des forces armées, mais, en 2000, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté un Protocole facultatif à la CIDE, afin de renforcer la protection des enfants contre la participation à des conflits armés. Ce Protocole, ratifié par 168 pays y compris tous les pays européens, fixe à 18 ans l'âge minimum du recrutement obligatoire et demande aux États de mettre tout en œuvre pour empêcher que des jeunes de moins de 18 ans prennent part directement aux hostilités.

Toutefois, aujourd'hui selon l'UNICEF, environ 250 000 enfants dans le monde seraient impliqués de manière directe ou indirecte dans des conflits armés. Les « *enfants soldats* » ne portent pas forcément des armes et ne participent pas toujours directement au conflit. Ils peuvent servir d'espions ou de messagers, ou bien être utilisés pour porter du matériel, cuisiner, soigner, piller des biens et des récoltes ou encore comme boucliers ou esclaves sexuels. Il est cependant difficile de disposer de données fiables en la matière, car beaucoup de groupes armés évoluent dans l'illégalité, en s'appuyant sur des réseaux opaques, il est donc pratiquement impossible de connaître avec exactitude l'étendue des forces dont ils disposent.

Concernant l'entrée dans les forces ou groupes armés, certains enfants sont enlevés ou recrutés de force, tandis que d'autres rejoignent les groupes armés « *volontairement* » parce qu'ils pensent ne pas avoir d'autres choix ou qu'ils se laissent influencer par de fausses promesses. Ce sont souvent des enfants pauvres, discriminés, abusés ou séparés de leur famille qui deviennent enfants soldats.

Quand un conflit se termine, le gouvernement promet en principe de démobiliser et de réintégrer les enfants si les groupes armés se rendent, mais en réalité, les groupes armés rejoignent souvent l'armée officielle avec leurs enfants et très peu sont démobilisés et bénéficient d'un programme de réintégration adapté.

Amnesty International considère que dans la grande majorité des cas, les enfants ne peuvent pas être reconnus coupables de leurs actes et sont avant tout des victimes. Ce sont alors les adultes qui ont recruté les enfants qui doivent être poursuivis. Toutefois, il existe des cas dans lesquels des enfants ont agi de leur propre chef, sans contraintes. Dans ces cas-ci, Amnesty International considère qu'il est important que ces enfants soient tenus pour responsables de leurs actes, et jugés, afin d'éviter l'impunité.

Cette fiche rassemble une série de témoignages multiples d'ex-enfants soldats, recueillis par différentes organisations (Human Rights Watch, UNICEF et Amnesty International). À travers notre sélection de témoignages, cette fiche aborde l'entrée dans les forces ou groupes armés, les combats, la peur, mais aussi les blessures et les souvenirs. Ces divers témoignages permettent non seulement d'aborder de manière plus concrète les questions liées aux enfants soldats et aux conflits armés, mais également les questions relatives aux droits de l'enfant et aux droits humains de manière plus générale.

Témoignages multiples

« L'armée arrive dans le village et dit aux gens : "On a besoin de tant de soldats". Les garçons entre 12 et 15 ans sont obligés de s'enrôler. Ils sont appelés bandios et leur travail, c'est de préparer le thé, d'aller chercher l'eau, de rassembler du bois, de s'occuper des chèvres. C'est un recrutement forcé. Ils ne veulent pas s'enrôler, mais ils sont obligés de le faire. Leurs parents ne veulent pas qu'ils rejoignent l'armée parce qu'ils savent qu'ils vont mourir. Mais ils n'ont pas le choix ».

Général de brigade, Armée Nationale Tchadienne – Source : Human Rights Watch

« Lorsqu'ils sont venus dans mon village, ils ont demandé à mon grand frère s'il était prêt à rejoindre la milice. Il avait tout juste 17 ans et il a dit non ; ils lui ont tiré une balle dans la tête. Ensuite ils m'ont demandé si je voulais m'engager, alors qu'est-ce que je pouvais faire - je ne voulais pas mourir ».

Ancien enfant soldat enlevé à l'âge de 13 ans, République démocratique du Congo – Source : Amnesty International Suisse

« Ils vous donnent une arme à feu, et vous devez abattre votre meilleur ami. Ils font ça pour voir s'ils peuvent vous faire confiance. Si vous ne le tuez pas, votre ami reçoit l'ordre de vous tuer. J'ai dû le faire, parce que sinon j'aurais été tué. C'est pour ça que je suis parti. Je ne pouvais plus supporter tout ça ».

Garçon de 17 ans, recruté par un groupe paramilitaire à l'âge de 7 ans, alors qu'il était enfant des rues en Colombie – Source : Amnesty International Suisse

« Mes frères aînés n'ont pas rejoint la rébellion. Mon père est âgé. À la maison, nous n'avions pas assez pour tous, donc j'ai voulu améliorer notre situation et m'enrôler dans l'armée pour aider ma famille et ma mère ».

Garçon, enrôlé à l'âge de 13 ans, Tchad – Source : Amnesty International

« J'étais à la maison avec ma mère quand huit hommes armés ont fait irruption. Ils ont dit qu'ils ne partiraient pas sans moi. Quand ils sont repartis en m'emmenant, ma mère a commencé à hurler et à pleurer. Mes frères ont appris mon enlèvement et sont venus voir ma mère. Des hommes armés sont revenus à la maison et les ont tués ».

Garçon, enlevé par un groupe armé au Soudan du Sud à l'âge de 14 ans – Source : UNICEF France

« J'ai rejoint l'armée du Mahdi pour combattre les Américains. La nuit dernière, j'ai lancé une grenade autopropulsée contre un tank ».

Garçon de 12 ans, Irak – Source : Amnesty International Suisse

« Je me souviens du jour où j'ai décidé de rejoindre les Mai mai. C'était à la suite d'une attaque contre mon village au cours de laquelle mes parents et mon grand-père ont été tués. Je me suis mis à courir, j'avais très peur, je me retrouvais tout seul sans savoir où aller et je n'avais rien à manger. Je pensais qu'en rejoignant les Mai mai je serais protégé, mais c'était dur. Je voyais les autres mourir sous mes yeux. J'ai souvent souffert de la faim et j'avais peur. Il leur est arrivé de me

fouetter, parfois très fort ; ils disaient que cela ferait de moi un meilleur combattant. Un jour, ils ont fouetté mon ami (âgé de 11 ans) tellement fort qu'il en est mort, parce qu'il n'avait pas tué d'ennemis. Je n'aimais pas entendre les filles, nos amies, pleurer parce que les soldats les violaient ».

Garçon de 15 ans, recruté par un groupe Mai mai en République démocratique du Congo, alors qu'il était âgé de 10 ans – Source : Amnesty International

« (...) J'y suis resté 14 mois. J'étais un soldat normal ; j'avais une Kalachnikov, dont on m'avait appris à me servir. Certains combattants étaient plus âgés que moi, d'autres plus jeunes (...) ».

Garçon de 16 ans, Tchad – Source : Amnesty International

« J'étais en chemin vers la ferme de ma famille quand on m'a enlevé. Cinq personnes armées ont surgi. J'ai cru qu'on allait me tuer. On m'a donné une arme et on m'a entraîné à l'assembler, à la démonter et comment tirer. On nous a fait passer des tests, et on était punis quand on échouait. On en a tous souffert, tout le monde recevait des coups ».

Garçon, enlevé par un groupe armé au Soudan du Sud à l'âge de 15 ans – Source : UNICEF France

« On nous gardait à Itebero, près de Kirolirwe. Nous étions 50 là, dont beaucoup étaient plus jeunes que moi. Il y avait deux garçons très jeunes. (...) Nous ne mangions que du maïs et un peu de lait. Nous nous entraînions, nous faisons des exercices de marche. Nous avons tous des armes ».

Garçon de 17 ans, recruté de force pour le service militaire à l'âge de 14 ans en République démocratique du Congo – Source : Human Rights Watch

« Ils m'ont amené jusqu'à leur chef, qui m'a demandé si je voulais travailler ou rentrer chez moi. On m'avait dit de dire que je voulais travailler, sinon on me torturerait. On m'a donné une arme et un uniforme ».

Garçon, Soudan du Sud – Source : UNICEF France

« Le plus difficile, c'était de prendre part aux combats. (...) Il n'y a rien de réjouissant dans la rébellion ».

Ancien enfant soldat, 17 ans, Tchad – Source : Amnesty International

« J'avais quatorze ans. Les Mai mai de Mangurijipa sont venus et m'ont prise de force alors que j'étais à la maison. Ils ont menacé ma mère et m'ont emmenée avec 20 autres filles de mon village. Avec eux, je devais faire du nettoyage, mais aussi combattre sur le front avec une machette. J'avais un "mari", qui me battait tout le temps (...) ».

Fille de 16 ans, République démocratique du Congo – Source : Amnesty International

« ... les autres recrues, si on les attrapait alors qu'elles cherchaient à s'enfuir, on leur frappait les mains et les pieds avec un bâton de bambou, ensuite elles étaient enchaînées et battues et frappées de nouveau et ensuite on les enfermaient ».

Jeune garçon enlevé à l'âge de 13 ans par les forces gouvernementales, Myanmar – Source : Amnesty International Suisse

« Je ne peux pas rentrer à la maison car le groupe armé continue à patrouiller dans ma région ».

Garçon, Soudan du Sud – Source : UNICEF France

« Je me suis enfuie (pour rejoindre un groupe armé) pour échapper à un mariage dont je ne voulais pas ».

Jeune fille soldat, Sri Lanka – Source : Amnesty International Suisse

« J'avais peur, mais je devais me montrer fort pour ne pas sombrer. Quand j'y repense, je ne me sens pas bien face à ce que j'ai fait. Je n'aimais pas enlever des gens, surtout quand ils nous suppliaient ou qu'ils pleuraient, mais il n'y avait personne pour m'aider et je devais obéir aux ordres ».

Garçon, Soudan du Sud – Source : UNICEF France

« Je suis l'aîné. Mon père est mort et je me suis donc retrouvé chef de famille, mais je n'arrivais pas à assurer la subsistance de mes deux frères cadets et de ma sœur. C'est pourquoi je me suis engagé (...). Mais il y avait trop de souffrance. Je me souviens d'une attaque, où seuls deux membres de notre groupe ont survécu, un autre garçon et moi (...). J'aimerais obtenir une bourse, pour faire des études, mais tout le monde va vouloir que j'assume de nouveau mes responsabilités. Ça m'inquiète. J'ai peur d'être de nouveau enrôlé ».

Garçon de 16 ans, République démocratique du Congo – Source : Amnesty International

« Un jour, quand j'avais dix ans, des combattants sont arrivés dans notre école. Ils ont volé tout ce qu'il y avait à l'intérieur et nous ont donné l'ordre de les suivre, en nous disant que, pour nous, les études étaient terminées. Aujourd'hui, je suis démobilisé et j'ai retrouvé ma famille. Je suis content d'être rentré chez moi, mais je n'ai rien à faire. J'aimerais aller à l'école ou travailler, mais je n'ai pas d'argent, il n'y a pas de formation et il n'y a pas de travail. Je suis triste, parce que j'ai l'impression d'être un poids pour ma famille. Je suis rentré chez moi mais je ne sers à rien. Pendant la journée, j'essaie de ne pas me rappeler ma vie quand j'étais combattant, parce que ça me fait pleurer, mais, parfois, je me dis que je ferais peut-être mieux de retourner me battre avec les groupes armés... ».

Garçon de 15 ans, a passé 5 ans au sein des Maiï maiï avant d'être démobilisé, République démocratique du Congo – Source : Amnesty International

« Un soir, des soldats ont frappé à notre porte et mon mari a pris la fuite. Ils étaient armés et ils m'ont attaché les mains avec une corde. Nous étions une cinquantaine de personnes ainsi capturées. Ils nous ont ordonné de porter des choses et nous devions courir. Si on ralentissait, ils nous frappaient à coups de bâtons. Je suis tombée à un moment et ils m'ont tellement battue que j'ai failli en mourir ».

Jeune fille, enlevée à l'âge de 17 ans – Source : UNICEF France

« On nous faisait tirer. Je n'avais pas le choix. J'ai vu des gens mourir et ça m'a marqué. Le bruit des tirs était tellement assourdissant, j'avais l'impression de devenir fou. On nous forçait à faire des choses horribles. Certains jeunes mouraient parce qu'ils n'avaient pas assez de nourriture. Ils étaient devant moi quand ça arrivait. Dans notre culture, on nous apprend à ne jamais enjamber

de cadavres, mais les chefs nous y obligeaient parce qu'il n'y avait pas de temps pour les enterrer. J'avais peur que ce soit moi le jour suivant. Je dormais la peur au ventre tous les soirs, en me serrant contre mon arme ».

Garçon, enlevé et retenu pendant trois mois par un groupe armé – Source : UNICEF France

« Ma blessure est toujours un problème. Les gens m'appellent "l'handicapé" et je déteste ça. Il y a même des personnes qui m'aiment pas à cause de ma blessure ».

Garçon enlevé au Soudan du Sud et retenu prisonnier et forcé à se battre pendant 3 ans. Des cicatrices physiques et psychiques de son passé d'enfant soldat demeurent, notamment à cause d'un tir dans la jambe – Source : UNICEF France

« (...) J'ai essayé d'oublier tout ce qui est arrivé. Si je continue à penser à ce qui s'est passé, je vais devenir fou. Mais je regarde de l'avant. Je veux m'améliorer, je veux devenir un leader, je veux construire une école et travailler dans un hôpital ».

Le même garçon, Soudan du Sud – Source : UNICEF France

« Les souvenirs n'arrêtent pas de remonter et je suis terrifiée à chaque fois que je vois un soldat avec une arme. (...). À chaque fois que j'y pense (le souvenir des coups de feu), je me mets à pleurer ».

Jeune fille, enlevée à l'âge de 12 ans au Soudan du Sud – Source : UNICEF

« Ils nous battaient et nous obligeaient à ramper sur les coudes et les genoux. On s'arrachait toute la peau des coudes ».

La même jeune fille, Soudan du Sud – Source : UNICEF

Sources : Amnesty International Suisse, site internet : www.amnesty.ch

Amnesty International, *République démocratique du Congo. Enfants en guerre : susciter un espoir d'avenir*, 2006

Amnesty International, *Un avenir compromis. Les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'est du Tchad*, 2011

Human Rights Watch, *Trop jeunes pour la guerre. Les enfants soldats dans le conflit tchadien*, 2007

Human Rights Watch, *Nouvelle crise au Nord-Kivu*, 2007

UNICEF, site internet : www.unicef.org

UNICEF France, site internet : www.unicef.fr